

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

AMENDEMENT

N ° CF143

présenté par

M. Le Gayic, M. Sansu, M. Tellier et les membres du groupe de la Gauche démocrate et
républicaine - NUPES

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.